

~~20 minutes~~
20 minutes 01/06/07

Trois membres du collectif des Déboulonneurs devant la justice

Un nouveau procès pour les « anti-pub ». Lundi, trois membres du collectif des Déboulonneurs, qui lutte « contre l'omniprésence de la publicité en ville », sont convoqués au tribunal correctionnel de Lyon pour « dégradation légère de biens privés ». Le 27 mai 2006, ils avaient barbouillé un panneau publicitaire avec des slogans comme « avenir : vous êtes des cibles » et « pub = invasion », au carrefour des rues Garibaldi et Berthelot (7^e). « C'est un acte politique de désobéissance civile pour alerter les politiques et le public. Nous souhaitons que la loi change

et nous voulons ouvrir le débat », explique Nicolas Lechopier, 30 ans, l'un des Déboulonneurs jugé lundi. Les trois prévenus risquent jusqu'à 1 500 euros d'amende et des dommages et intérêts si la société JCDecaux, propriétaire des panneaux se constitue partie civile. Lors du dernier procès, le 2 mai, les deux « antipub » avaient bénéficié d'une dispense de peine. A deux jours d'un nouveau procès, le collectif poursuit son action. Hier, une poignée d'entre eux s'est rassemblée devant la Fnac (2^e) pour recouvrir des panneaux avec... des draps. Justine Trillat

20 MINUTES (LYON)
1-6-2007

~~20 minutes~~
20 MINUTES (LYON) 5-6-2007

Bis repetita pour les Déboulonneurs ?

Réquisitions moins lourdes au second procès des antipubs

JUSTICE. Trois membres du collectif antipub surnommé les Déboulonneurs comparaissent hier en correctionnelle. Le procureur de la République a requis 500 euros d'amende à l'encontre de deux d'entre eux. En mai 2006, ils avaient peinturluré des slogans antipubs sur un panneau défilant JC Decaux, dans le VII^e arrondissement.

Les peines réclamées hier sont inférieures à celles requises lors d'un autre procès à Lyon le 2 mai. Huit cents euros d'amende avait été demandés. Le tribunal de police avait alors dispensé de peine les prévenus. Une décision sur laquelle la défense des prévenus s'est appuyée hier pour deman-



Hier, des militants antipubs devant le tribunal.

der la relaxe. « C'est un acte symbolique face à un envahissement publicitaire », a estimé maître François Roux. Auparavant, Marion Gillier-Rebaud, étudiante, Nicolas Lechopier, enseignant, et Guillaume Gamblin, employé, ont expliqué les fondements

de leur geste au tribunal en s'appuyant notamment sur la présence de panneaux illégaux. « Vous avez choisi un avocat pour vous défendre, vous auriez pu en prendre pour combattre la publicité », a fait remarquer le président, coupant court à tout militan-

221,80

C'est le montant, en euros, de la facture de nettoyage présentée hier par JC Decaux.

tisme. Parmi les témoins des Déboulonneurs, une diététicienne a dénoncé la « responsabilité » de la publicité dans le problème de l'obésité. « Il y a un vrai état d'urgence : ma plus jeune patiente a deux ans », a souligné Isabelle Darnis. Le jugement a été mis en délibéré au 18 juin. J.B.L.

Réagissez à cet article
sur metrofrance.com

~~20 minutes~~
MÉTRO (LYON) 5-6-2007

Néko 05/06/07